

N° de Parquet :
N° MINOS :
N° MINUTE :

EXTRAIT DES MINUTES
DU GREFFE DU TRIBUNAL DE POLICE D'ARRAS
D'INSTANCE D'ARRAS 5ème classe

JUGEMENT SUR OPPOSITION A ORDONNANCE PENALE

Audience du NEUF JUIN DEUX MIL DIX-SEPT à TREIZE HEURES ET TRENTE MINUTES ainsi constituée :

Président : Mme Sylvie DROUARD
Greffier : Mme Brigitte POUDONSON
Ministère Public : Mme Véronique PARENT

Mention minute :
Délivré le :

A : L'affaire a été mise en délibéré à ce jour suite aux audiences des 07/04/2017 et 05/05/2017 ;

Copie Exécutoire le : A l'audience du 05/05/2017, le tribunal de police était composé comme suit :

A : **Président** : Mme Sylvie DROUARD
Greffier : Mme Brigitte POUDONSON
Ministère Public : Mme Laureydane ORTUNO

Signifié / Notifié le :

Le jugement suivant a été rendu :

A :

ENTRE

Le MINISTERE PUBLIC,

D'UNE PART ;

ET

PREVENUE

Nom : DI
Prénoms :
Date de naissance : 03/03/1997
Lieu de naissance : BETHUNE
Filiation :
Demeurant :

Sexe : F

Dépt : 62

Nationalité : française

Profession : étudiante
Mode de Comparution : comparante
Avocat : Maître REGLEY avocat au Barreau de Lille

Prévenue de :

EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 50 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR(Code Natinf : 21526)

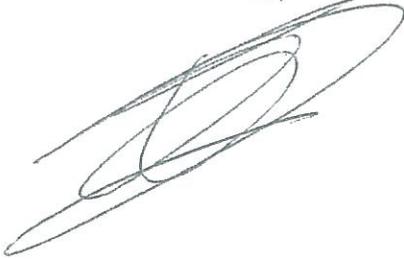
D'AUTRE PART ;

MET à néant la précédente ordonnance pénale en date du 16/08/2016 et statuant à nouveau ;

RELAXE Madame DI Laurine des fins de la poursuite ;

Ainsi jugé et prononcé en audience publique, les jour, mois et an susdits, par Madame Sylvie DROUARD, Président, assisté de Madame Brigitte POUDONSON, greffier, présent à l'audience et lors du prononcé du jugement. La présente décision a été signée par le Président et le Greffier.

Le Greffier,



Le Président,

